

**CULTURE**

	BLA	H BLA
Tout public	5,50 €	5,50 €
Personnes ayant moins de 18 ans	GRATUIT	GRATUIT

**PISCINE**

	TICKET à l'unité		CARTES 10 entrées	
	BLA	H BLA	BLA	H BLA
Enfants de 6 à 16 ans révolus	1,40 €	2,70 €	10,90 €	21,80 €
Adultes	2,70 €	3,90 €	21,80 €	32,80 €
Groupe (8 enfants de 6 à 16 ans révolus faisant partie d'une structure de loisirs + 1 accompagnateur)	GRATUIT	16,07 €	---	---

**DOMAINE PUBLIC**

Terrasse ouverte ou fermée <i>fermée = ne pouvant être traversée</i>	par m <sup>2</sup> et par mois Payable d'avance à l'année	1,10 €
Étalage en extension du commerce sédentaire	par m <sup>2</sup> et par mois Payable d'avance à l'année	1,10 €
Commerce accessoire (rotissoire...)	à l'unité par mois	11,00 €
Distributeur automatique <i>(électricité et installation d'un compteur ou sous compteur à la charge de l'exploitant)</i>		11,00 €
		1,10 €
Camion vente hors marché avec ou sans étalage	par jour de présence - électricité comprise Payable à l'avance par semestre	11,00 €
Semi remorque hors marché	par jour de présence Payable avant stationnement	55,00 €
Stationnement de taxi	par emplacement et par an	55,00 €
Echaffaudage, bennes, outils et engins de travaux	par mois (tout mois commencé est du) 1er mois gratuit	110,00 €

**DOMAINE PUBLIC - MARCHES HEBDOMADAIRES BRISSAC LOIRE AUBANCE**

Passagers	le mètre linéaire, avec un minimum facturé de 5 €	1,30 €
	ST REMY LA VARENNE - ST SATURNIN le mètre linéaire	1,30 €
Abonnés	droit de place le mètre linéaire par semestre payable à l'avance par semestre (0.40 € / jour / 26 semaine)	11,15 €
	branchement électrique par trimestre	19,30 € Consommation réelle

**DOMAINE PUBLIC - FOIRE DE LA SAINT MAURICE**

	BLA	H BLA	
Commerces et volailles : inscription en amont de la manifestation - le mètre linéaire inscription le jour de la manifestation - forfait	GRATUIT	3,40 40 € (forfait)	perception minimum de 15 € pour un linéaire égal ou inférieur à 5 ml
Automobiles : forfait	GRATUIT	56,00 €	
Autres bestiaux : par tête	GRATUIT	1,20 €	
Associations à caractère non lucratif	GRATUIT	GRATUIT	

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture, publication et mise en ligne le 12/12/2022

Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20221212-D2022-12-06-6-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2022  
Date de réception préfecture : 12/12/2022



**DOMAINE PUBLIC - FETES FORAINES**

Activités de tir - grue - loterie - pêche à la ligne - confiserie - restauration - le ml	6,60 €
Manège de moins de 30 m <sup>2</sup>	88,50 €
Manège de 30 à 150 m <sup>2</sup>	126,00 €
Manège de plus de 150 m <sup>2</sup>	171,00 €

**LOCATION DE SALLE DE REUNIONS \***

	BLA	H BLA
La demie journée	33,70 €	33,70 €
La journée	55,00 €	55,00 €
Réunion ou occupation à but non lucratif par une association	Gratuit	
Occupation à but lucratif par une association	Gratuit	
Facturation de la perte d'un moyen d'accès	56,00 €	56,00 €

\* La location n'est pas un droit, elle est accordée à la discrétion de la commune

**CIMETIERES**

Concession de terrain 2 m <sup>2</sup> - 15 ans	200,00 €
Concession de terrain 2 m <sup>2</sup> - 30 ans	400,00 €
Concession de terrain (enfant) 1 m <sup>2</sup>	GRATUIT
Concession columbarium 8 ans	supprimé
Concession columbarium 15 ans	400,00 €
Renouvellement concession columbarium 15 ans	400,00 €
Concession columbarium 30 ans	600,00 €
Renouvellement concession columbarium 30 ans	600,00 €
Concession cavurne équipée 8 ans	supprimé
Concession cavurne équipée 15 ans	350,00 €
Renouvellement concessions cavurne 15 ans	150,00 €
Concession cavurne équipée 30 ans	600,00 €
Renouvellement concessions cavurne 30 ans	300,00 €
Concession pour emplacement cavurne 15 ans	150,00 €
Concession pour emplacement cavurne 30 ans	300,00 €

**ANIMAUX**

Frelons asiatiques - participation communale pour tout enlèvement de nid sans condition de date, dans la limite des frais réels	52,00 €
Forfait capture, transport et recherche du propriétaire *	100,00 €
Tarif journalier en fourrière *	30,00 €

\* A percevoir avant restitution de l'animal

**PHOTOCOPIE**

	A4 recto	A4 RV	A3 recto	A3 RV
Particulier : La copie noir et blanc - arrêté ministériel du 1er octobre 2001	0,18 €	0,36 €	0,36 €	0,72 €
Copie couleur du cadastre	3,00 €	3,28 €	3,28 €	3,00 €
Association : la page noir et blanc	0,05 €	0,11 €	0,11 €	0,20 €

**DIVERS**

	BLA	H BLA
BLA - utilisation support de bâche (association et entreprise de BLA uniquement) par semaine	35,00 €	35,00 €
BLA - animation numérique - coïtsation unique par famille, association ou structure	11,00 €	21,00 €
BQ - stationnement taxi (par an)	55,00 €	-
BLA - Elimination dépôt sauvage (par heure)	33,00 €	33,00 €
COUTURES livres "coutures, notre village"	12,25 €	12,25 €

**FOURRIERE AUTOMOBILE**

Application des tarifs maxima définis par l'arrêté du 14 novembre 2021 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles  
Les modifications appliquées à cet arrêté entraînent revalorisation automatique des tarifs sur le territoire communal.

BLA = redevable domicilié à Brissac Loire Aubance

H BLA = redevable domicilié hors Brissac Loire Aubance

QF = Quotien familial

Rendu exécutoire par  
Télétransmission en préfecture, publication et mise en ligne le 12/12/2022  
Le Maire, Sylvie SOURISSEAU

Accusé de réception en préfecture  
049-200064582-20221212-D2022-12-06-6-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2022  
Date de réception préfecture : 12/12/2022

